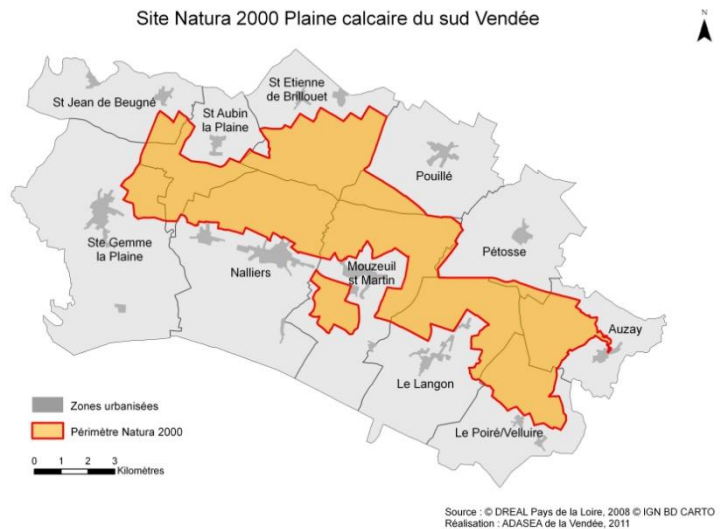


Les actions menées dans la zone Natura 2000 de la Plaine Calcaire du Sud Vendée

Le territoire de la Plaine Calcaire du Sud Vendée fait partie des nombreux sites Natura2000 en France. Ce site a été désigné au début des années 2000 comme site d'importance au niveau européen car il accueillait certaines espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux telles que, l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Busard cendré, la Gorgebleue à miroir, le Pluvier doré. Malheureusement, l'état de la population de l'Outarde canepetière était déjà trop faible et l'espèce a disparu du site en 2010 avant la validation du document d'objectifs fin 2011. Ce document d'objectifs permet la mise en place d'actions favorables aux espèces citées ci-dessus.



L'animation de ce site est faite par une organisation de 3 structures que sont la chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Fédération des chasseurs de Vendée, en lien avec les services de l'Etat. Les actions mises en place se traduisent par l'élaboration de Mesure Agri-Environnementale dont l'objectif principal est de rétablir des zones refuges pour la faune pour la reproduction et en tant que zone de nourrissage. Ces mesures qui sont sur la base du volontariat concernent la profession agricole. Pour les particuliers et les communes propriétaires de terrains, le dispositif en place est ce qu'on appelle le contrat Natura 2000. Il doit permettre de financer des actions favorables à l'avifaune de plaine. Dans ce cadre, une action de fauche tardive est menée sur les communes de Mouzeuil et Pouillé. L'objectif en partenariat avec les associations foncières de ces communes est de favoriser la ressource alimentaire en insectes pendant la période de reproduction, c'est-à-dire au printemps.

Des plaquettes d'informations sur ces différentes thématiques (entretien des zones en herbes, les espèces, les contrats Natura 2000...) ont été éditées et sont consultables sur le site internet.

De plus, des actions de protection directes sont menées notamment sur les busards. En effet, ce petit rapace nichant au sol, s'installe principalement dans les cultures de blé. Le problème se pose au moment des moissons car beaucoup jeunes oiseaux (plus de 50 %) ne sont pas volant et nécessitent une intervention pour être évités par les moissonneuses. De plus, la LPO Vendée et la Fédération de chasse de Vendée réalisent différents inventaires comme le recensement des œdicnèmes criards, de la caille des blés, des oiseaux hivernants afin de mesurer l'impact des mesures mises en place.

Malgré la crise sanitaire, toutes les actions prévues, ont été maintenues, 22 couples de Busard cendré et un couple de Busard des roseaux ont été protégés. 6 à 10 couples d'Œdicnèmes criards ont été recensés ainsi que 47 mâles chanteurs de Caille des blés recensés de mai à juillet à Saint Aubin la Plaine. Les animations dans les écoles ont pu être faites à l'automne.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet « <http://plaine-calcaire-vendee.n2000.fr/accueil> ».